

DEPARTEMENT

Charente-
MaritimeSéance du 26 mars 2024NOMBRE DE
MEMBRESAfférents au Conseil
Municipal

19

en exercice

19

Nombre de

présents

13

Nombre de votants

15

Date de la

convocation

22 mars 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le vingt- six mars à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Madame la Première Adjointe.

Présents: Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint – Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - , Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint – Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée- Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée- Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée- Monsieur DEBRIE Didier- Madame DUBUC Nicole- Madame BIGOT Marie- Pierre- Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur LATREUILLE Alain- Madame BERUSSEAU Evelyne-

Excusés : Monsieur BROUHARD Patrice , Maire (a donné pouvoir à Madame ORTEGA Béatrice)- Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE Alain)-

Absents: Madame CHAPRON Christine- Monsieur VICI Laurent- Monsieur CHAGNOLEAU Joël- Madame SICARD Alix-

A été nommée secrétaire de séance : Monsieur REY Michel-

2024-03-08 Médiathèque-modification des horaires d'ouverture au public

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2122-18, L2121-29 et L2122-21,

Madame la Première Adjointe expose au conseil municipal, que la médiathèque offre actuellement une amplitude horaire d'ouverture au public de 12h par semaine :

Lundi : 16h-19h

Mercredi : 10h-12h/14h-17h

Vendredi : 18h-20h

Samedi : 10h-12h

Madame la Première Adjointe propose de modifier les horaires d'ouverture au public le **vendredi** avec, comme objectifs, le maintien de la qualité de services en proposant des horaires plus adaptés aux besoins et aux modes de vie des usagers et, notamment les scolaires.

La modification entrera en vigueur le 26/03/2024.

Madame la Première Adjointe propose les horaires d'ouverture au public suivants :

Lundi : 16h-19h

Mercredi : 10h-12h/14h-17h

Vendredi : 16h- 19h

Samedi : 10h-12h

AR Prefecture

017-211701859-20240326-2024_03_02-DE

Recu le 26/03/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la modification des horaires de la médiathèque.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme, Affichée le

Le GUA, le 26 mars 2024,

Le Maire, Patrice BROUHARD

